REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

REPUBLIQUE ALGERIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

COMITE TECHNIQUE MIXTE TUNISO-ALGERIEN

POUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

APPEL A PROPOSITIONS 2019
Projets de Recherche - Développement

Conformément à la convention de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire signée à Alger le 21 Décembre 2017, le Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS-TN) et le Ministère Algérien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS-ALG) lancent conjointement un nouveau appel à propositions pour le financement des **projets de Recherche - Développement.**

1. Objectif du programme de coopération

Ce programme vise à soutenir des projets de recherche - développement structurants répondant aux enjeux économiques et sociétaux visant notamment des retombées économiques et technologiques directes pour les deux pays en termes de valeurs ajoutées, d'emplois (accroissement, maintien de compétences), d'investissements (renforcement de sites industriels ou de services), ou d'anticipation de mutations économiques.

La réalisation des projets doit comporter des activités de recherche, de développement et d'innovation en impliquant le secteur socio-économique.

2. Thématiques

Cet appel à propositions cible :

2.1 L'excellence scientifique

L'appel à propositions concerne tout autant la recherche fondamentale que la recherche appliquée partenariale. Il recouvre l'ensemble des disciplines scientifiques. Au-delà de la qualité scientifique disciplinaire des projets soutenus, l'initiative d'excellence a pour ambition d'éclairer, par le développement d'une recherche académique de haut niveau, les grands enjeux sociétaux contemporains qui interrogent le rapport de l'homme à la technologie, à sa planète et à la vie en société. Ces grands enjeux seront appréhendés dans leur complexité globale, en favorisant une approche interdisciplinaire, mobilisant différentes disciplines au sein des grands domaines disciplinaires, de façon plus large, favorisant l'émergence de projets ayant un effet structurant sur la stratégie de recherche des établissements, des équipes de recherche et des chercheurs et permettant de lever les verrous de développement identifiés.

2.2 Recherche - Développements en relation avec les Thématiques prioritaires suivantes :

• Sécurité alimentaire, santé et environnement

- Approche intégrée de la sécurité alimentaire et du développement durable,
- Cultures stratégiques,
- Gestion intégrée / Gestion des ressources en eau,
- Valorisation des ressources biologiques locales pour développer leur industrialisation.

• Sciences de l'énergie et des matériaux

- Valorisation des ressources minérales et étude de matériaux avancés,
- Valorisation énergétique des déchets,
- L'utilisation de l'énergie photovoltaïque et de l'énergie solaire concentrée dans le climat désertique.

3. Equipes et participants concernés

Cet appel à propositions est ouvert aux équipes de recherche relevant des universités et établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique publics.

Conditions de participation :

- L'implication de plusieurs équipes des deux pays est fortement encouragée (au moins deux équipes tunisiennes et deux équipes algériennes) ;
- L'implication d'au moins un doctorant algérien préparant sa thèse en régime de cotutelle ou de codirection. Une convention de cotutelle sera signée entre les deux partenaires selon un modèle établi ;
- L'implication d'au moins un post-doctorant tunisien ;
- L'implication des partenaires socioéconomiques est fortement recommandée.

4. Moyens alloués

❖ **Du côté tunisien**

Les moyens attribués par la partie tunisienne à **chaque projet** sont de l'ordre de **30 milles dinars par an** et concernent les dépenses de :

Mobilité (*prédéfinie dans la convention de financement du projet****)***

- Frais de voyage des chercheurs tunisiens vers l'Algérie ;
- Frais de séjour des enseignants chercheurs Algériens en Tunisie ;
- Frais de séjour des doctorants et des post-doctorants Algériens en Tunisie.

❖ **Du côté Algérien**

Les moyens attribués par la partie Algérienne à **chaque projet** sont de l'ordre de **1 millions DA par an** et concernent les dépenses de :

Mobilité

- Frais de voyage des enseignants-chercheurs Algériens vers la Tunisie ;
- Frais de voyage des doctorants et post- doctorants Algériens vers la Tunisie ;
- Frais de séjour des enseignants chercheurs tunisiens en Algérie ;
- Frais de séjour des doctorants et des post-doctorants tunisiens en Algérie.
- Frais de recrutement de Doctorants/Post-doctorants impliqués dans la réalisation du projet (*Dans le cadre du programme Ibn-Rachik*).

Appui logistique

Pour la Tunisie ***:***

- Achat de petit matériel et de produits consommables ;
- Frais d'inscription aux colloques en lien direct avec le projet;
- Frais d'organisation des manifestations scientifiques en lien direct avec le projet ;
- Frais engagés pour la publication des travaux réalisés et dûment enregistrés.

Pour l'Algérie :

- Rubriques budget de fonctionnement suivant la Nomenclature des dépenses du CAS 302-082.

5. Critères de sélection des projets

Chaque proposition est évaluée par des experts de chacune des deux parties, les critères retenus pour la sélection des dossiers sont les suivants :

- Originalité du thème de recherche proposé et son intérêt pour les deux pays ;
- Qualité scientifique, caractère innovant, valeur ajoutée et impacts du projet ;
- L'excellence des équipes intervenantes et leur complémentarité ;
- Pertinence de la méthodologie et des moyens scientifiques et techniques envisagées pour la réalisation du projet et le fonctionnement du consortium ;
- Perspectives d'exploitation et de valorisation des résultats du projet ;
- Implication des opérateurs socioéconomique.

NB : Une attention particulière sera réservée aux projets ayant **un caractère pluridisciplinaire** et aux projets capables à terme de **se structurer en réseau** avec une ouverture possible vers des programmes plus ambitieux (H2020, PRIMA, etc...).

6. Modalités de fonctionnement et de suivi des projets sélectionnés

- **La durée du projet** est de **3 ans**.
- La **reconduction** pour la 2ème et 3ème année est conditionnée par une évaluation positive du rapport scientifique et financier du projet remis par les coordonnateurs algérien et tunisien selon un modèle bien défini.
- **Toutes publications parues dans le cadre de ce programme** (articles dans les revues ou les journaux spécialisés, communications et posters dans des congrès et des colloques, rapports, présentations orales, etc...) **devront explicitement mentionner le soutien du MESRS-TN, du côté tunisien, et du MESRS-ALG, du côté Algérien, ainsi que le code du projet.**

7. Calendrier

- - Lancement de l'appel à propositions : **17 Janvier 2019**

- Date limite de soumission des propositions : **19 Mars 2019**

- Réunion du comité technique Tuniso-Algérien et sélection des projets : **Mai 2019**

- Démarrage des projets retenus : **Septembre 2019**

8. Modalités de soumission des projets

Le formulaire de présentation de projet est téléchargeable en Tunisie à partir du Site Web du Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS-TN) (www.mes.tn), en Algérie à partir des sites web du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Scientifique (www.mesrs.dz) et celui de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (www.dgrsdt.dz).

Les dossiers de candidature doivent être déposés **conjointement :**

En Tunisie

À la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS)**,** Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Avenue Ouled_Haffouz - 1030 Tunis, et ***par courrier électronique en un seul fichier au format PDF*** à l'adresse suivante PARTUNALG2019@gmail.com

Les soumissionnaires seront appelés à compléter leur soumissions à partir du lien *https://goo.gl/8DaxHg*

Le dossier déposé doit être, **obligatoirement,** revêtu des signatures du chef du projet tunisien, du chef d'établissement et du président d'université pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et des représentants des ministères de tutelle pour les établissements en cotutelle.

En Algérie : A la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique. 128 chemin Mohamed Gacem. El Madania. Alger, et par courrier électronique en un seul fichier sur format PDF à l'adresse suivante : analyse.dgrsdt@mesrs.dz

9. Critères d'éligibilité

La proposition de projet doit être déposée par chacun des chefs de projet, Algérien et Tunisien, auprès des instances de tutelle de son pays et de manière identique quant au contenu scientifique, à la composition des équipes et aux moyens demandés.

Chaque dossier doit être présenté selon le formulaire joint à cet appel à propositions.

Le non-respect des conditions susmentionnées ou du délai de soumission entraîne automatiquement le rejet de la proposition du projet.

10.Contact

*** En Tunisie**

Monsieur Ikbel MASTOURI

Sous Directeur des programmes de partenariat scientifique bilatéral
Direction Générale de la Recherche Scientifique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
50 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis
Tél-Fax : 00 216 71 83 53 51 ;
E-mail : PARTUNALG2019@gmail.com

*** En Algérie**

Madame Samira CHADER

Sous Directrice des Programmes Internationaux de Recherche
Direction Générale de le Recherche Scientifique et du Développement Technologique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Adresse : 128 Chemin Mohamed Gacem. El Madania. Alger.
Tél. Fax : + 213 27 88 18
E-mail : s.chader@mesrs.dz